

PROGRAMME DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE- UE

COST <http://www.netmaniacs.com/cost/>

Le programme de coopération européen dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST), fondé en 1971, comporte près de 200 actions, qui couvrent des activités de recherche de base et préconcurrentielle ainsi que des activités d'utilité publique. Près de 30 000 scientifiques de 32 États membres en Europe et plus de 50 établissements de 11 pays non membres, y compris le Canada, participent au programme COST.

EUREKA : Réseau paneuropéen de recherche et développement industriels

<http://www3.eureka.be/Home/>

Créé en 1985, EUREKA est un cadre de travail qui régit le développement et l'exploitation par le secteur privé et les instituts de recherche de 26 pays de l'Europe et de l'Union européenne des technologies essentielles à la compétitivité mondiale et à l'amélioration de la qualité de vie.

ESF (Fondation européenne de la science) <http://www.esf.org/index.htm>

Créée en 1974, la Fondation européenne de la science (ESF) est une association de 67 principaux organismes de financement nationaux qui se consacrent à la recherche scientifique fondamentale dans 23 pays européens. Toutes les disciplines scientifiques y sont représentées : sciences physiques et génie, sciences de la vie et de l'environnement, sciences médicales, lettres et sciences humaines ainsi que sciences sociales. Elle réunit des scientifiques dans ses programmes scientifiques, son système EUROCORES, ses réseaux, ses ateliers exploratoires et ses conférences européennes sur la recherche, pour travailler sur des sujets d'intérêt commun. Il est intéressant de noter que la conférence européenne sur les infrastructures de recherche, tenue à Strasbourg en septembre 2000, a permis de conclure que l'examen permanent et systématique des infrastructures de recherche en Europe, l'évaluation des besoins et l'évaluation et le contrôle des résultats devraient être confiés à la Fondation.

EUROHORC <http://www.eurohorcs.org/>

L'association des organismes de recherche de l'Union européenne à la tête d'un Conseil de recherche, l'EUROHORC, a été fondée en 1992 à titre d'association informelle de conseils de recherche nationaux et d'organismes publics de recherche non universitaire analogues des États de l'UE. Elle fournit une tribune indépendante et un réseau pour les dirigeants de ces organismes (les HORC) afin de discuter de questions d'intérêt commun. Elle se réunit en séance plénière deux fois l'an. Tous les organismes admissibles peuvent assister à ces réunions; toutefois, il ne peut y avoir plus de trois représentants par État. Les Conseils de recherche de la Norvège et de la Suisse assistent à ces réunions à titre de membres associés. Des observateurs de l'ESF sont invités ainsi que le « petit groupe informel » des bureaux des conseils de recherche nationaux à Bruxelles.